

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 16 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 5 ) :** M.SULLI donne pouvoir à Mme PIAULET  
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PEROCHON  
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN  
M.BARBOT donne pouvoir à M.COLIN

**EXCUSES ( 4 ) :** M.PICHON, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.HENEAU

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle BARREAU

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Achat de carburants - Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault souhaitent acheter en commun le carburant nécessaire au fonctionnement des véhicules, des engins divers et des chauffages des bâtiments.*

*C'est pourquoi la formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces trois organismes.*

*Le futur marché des carburants sera composé de deux lots d'un montant total annuel estimé à 544 000 € HT.*

*Lot n°1 : Fourniture de carburants en station par badges*

*Lot n°2 : Fourniture de carburants en vrac*

*Le montant annuel estimé pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est de 296 000 € HT.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 1414-3 du CGCT relatif aux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes,

**VU** l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

**CONSIDERANT** qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 13 novembre 2017

n°5

page 2/2

d'un ou plusieurs cocontractants,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de constitution de la commission d'appels d'offres (C.A.O.) du groupement,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, de la commune de Châtellerault et du Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault pour le marché de fourniture de carburants,
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O de la communauté d'agglomération, élus parmi ses membres ayant voix délibératives : M.Jean-Paul BARBOT en qualité de titulaire et M.Alain GUIMARD en qualité de suppléant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché des carburants concernant la communauté d'agglomération pour un montant annuel estimé de 296 000 € HT, ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER